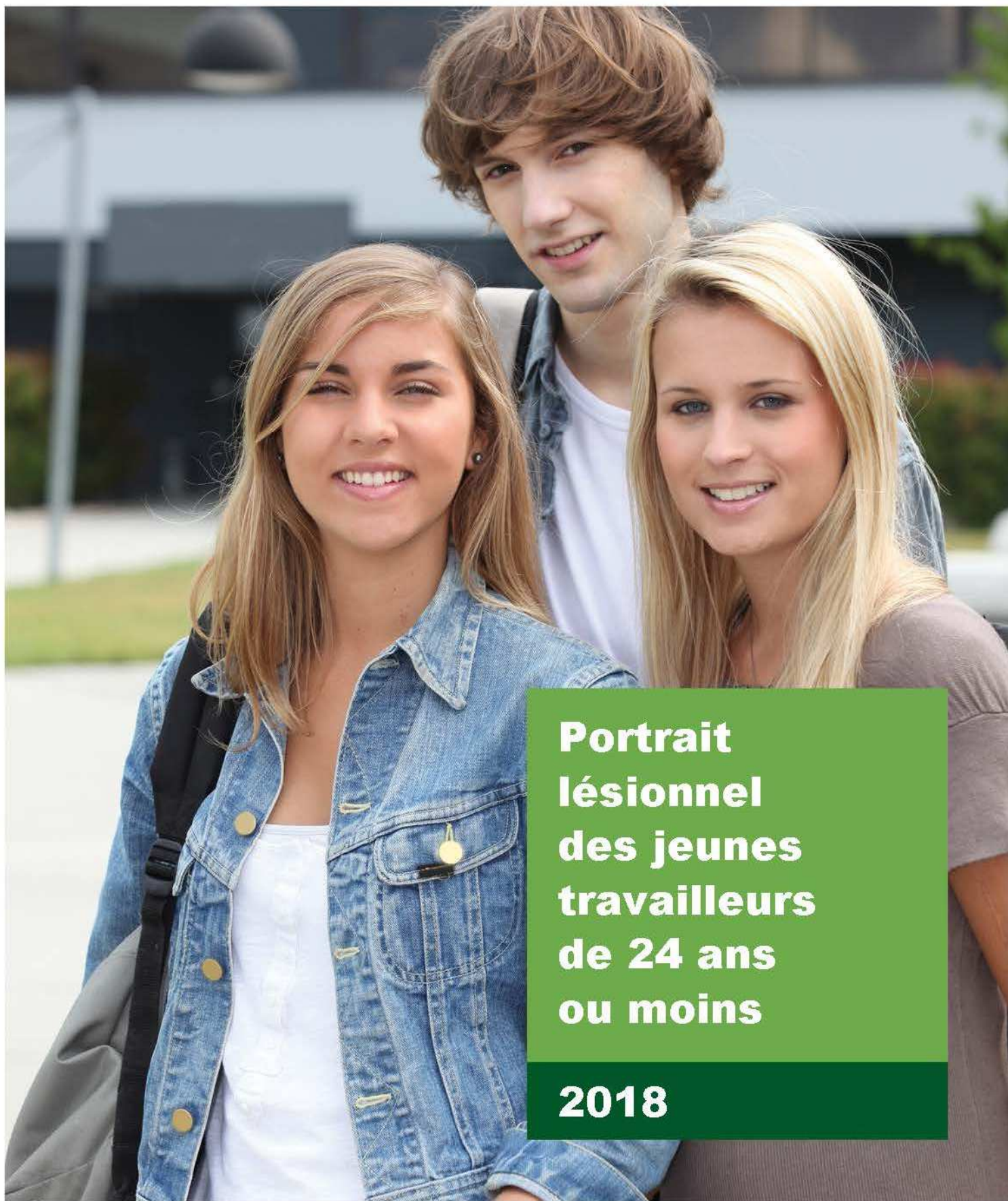




**Portrait
lésionnel
des jeunes
travailleurs
de 24 ans
ou moins**

2018

Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

2018

**Le document Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins - 2018
a été préparé par la Direction de la statistique et de l'information de gestion
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Danielle Lamarche

Directeur de la statistique et de l'information de gestion
Jacques Aubin

Responsable du projet et réalisation
Manon Demers

Collaboration de l'Équipe des productions statistiques
Sylvie Blouin, chef d'équipe
Thomas Baillargeon

**Collaboration de la Direction générale de la prévention-
inspection et du partenariat**

Conception de la page couverture
Direction générale des communications

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur les données présentées dans ce Portrait, s'adresser à la
Direction de la statistique et de l'information de gestion
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2019
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN 978-2-550-85084-7 (PDF)

Septembre 2019
www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

Informations générales et définitions	1
1. Données démographiques – 2018	3
2. Population active et emplois durant les mois d'étude – 2018	4
2.1. Les jeunes et l'emploi	6
3. Lésions selon les secteurs et les professions – 2018	8
3.1. Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes	9
3.2. Lésions selon la profession chez les jeunes	12
4. Caractéristiques des lésions – 2018	15
4.1. Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente	18
4.2. Mois de survenance des lésions	20
5. Décès – 2018	22
5.1. Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes	23
5.2. Circonstances des décès	24

Informations générales et définitions¹

Lésions retenues pour le portrait lésionnel des jeunes de 2018

Les lésions de 2018 retenues dans ce portrait sont celles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année 2018 et dont l'acceptation était effective au 28 février 2019. Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour lesquels la plupart des informations, à moins d'indication contraire, ont été lues à cette date. La date d'observation des données étant de deux mois après la fin de l'année 2018, la maturité assez courte fait en sorte que certaines données vont continuer d'évoluer.

Dans les portraits des jeunes antérieurs à 2010, les critères de sélection des lésions étaient différents de même que la maturité de certaines informations, telles que les jours indemnisés et les débours. Cela fait en sorte que des écarts peuvent apparaître avec les données publiées dans les versions précédentes.

Source des informations

Toutes les données concernant les lésions et les décès proviennent des différentes banques d'informations de la CNESST. Les données démographiques, de population active et d'emploi proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou d'Emploi-Québec. L'enquête sur la population active est à la base de plusieurs d'entre elles.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

La répartition des emplois selon les secteurs (codes à deux chiffres) est présentée en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Statistique Canada a la responsabilité de le développer et de le modifier.

Définitions

La population active

La population active comprend les personnes civiles de 15 ans ou plus en emploi ou en chômage, ne vivant pas en institution. On entend ici par institution, par exemple, les centres de soins de longue durée (incluant les centres psychiatriques) ainsi que les centres de détention.

Emploi à temps plein ou à temps partiel

L'emploi à temps plein occupe des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à un seul emploi, alors que l'emploi à temps partiel est habituellement de moins de 30 heures.

Étudiant

Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement.

1. Les définitions relatives aux données externes à la CNESST sont issues de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit des définitions pour la population active, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, la notion d'étudiant, les mois d'étude, l'emploi permanent ou temporaire, la couverture syndicale ainsi que les travailleurs autonomes ou employés.

Mois d'étude

Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans ce portrait, sont basées sur la moyenne de ces huit mois.

Emploi permanent ou temporaire

Un emploi permanent est un emploi dont la date de cessation n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin.

Couverture syndicale

Un travailleur est considéré avoir une couverture syndicale s'il est membre d'un syndicat ou, sans en être membre, s'il est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Travailleurs autonomes ou employés

Les travailleurs autonomes sont ceux et celles qui travaillent à leur propre compte. Les employés sont ceux et celles qui travaillent directement pour le compte d'un employeur.

Durée d'indemnisation

La durée d'indemnisation représente le nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités de remplacement du revenu (IRR).

Les montants de débours

Les montants de débours incluent les indemnités de remplacement du revenu, les indemnités pour préjudice corporel, les indemnités pour incapacité permanente et les indemnités de décès. Sont également inclus les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Travailleurs assimilés

Le terme travailleurs assimilés se rapporte aux travailleurs dont les tâches effectuées sont semblables à celles des travailleurs dont le titre de l'emploi est mentionné dans le même groupe.

Ex : manutentionnaires et travailleurs assimilés réfère à ceux dont le titre officiel de l'emploi est manutentionnaire, ainsi qu'aux travailleurs effectuant des tâches semblables, sans nécessairement détenir le titre officiel.

Lésion

Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

APIPP

Signifie l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique.

Troubles musculo-squelettiques

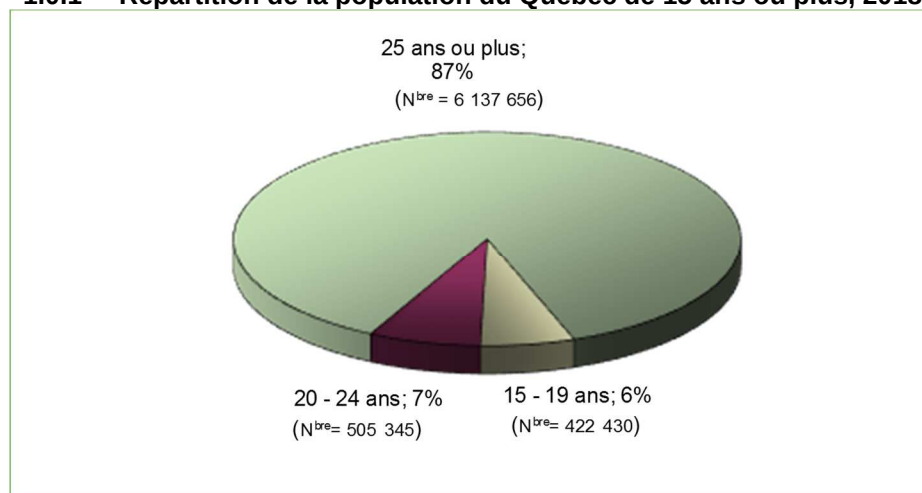
Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

1 Données démographiques² – 2018

Il y a 7,1 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population québécoise en 2018. La population de 15 à 24 ans représente 13 % de ce nombre, soit près d'un million de jeunes.

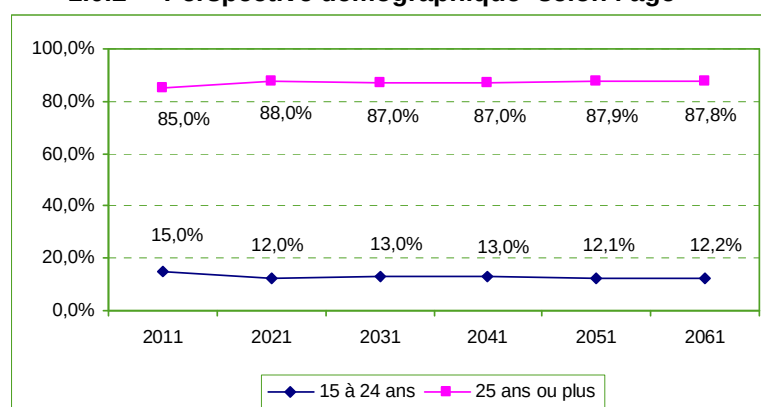
Selon la donnée de 2018, il y a 7,1 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec. La part des jeunes de 15 à 19 ans est légèrement inférieure à celle des 20 à 24 ans. Ensemble, le groupe des 15 à 24 ans représente environ 13 % de cette population.

1.0.1 Répartition de la population du Québec de 15 ans ou plus, 2018



Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans, ainsi que celui des 20 à 24 ans ont connu une légère baisse. Globalement, le nombre de personnes de 24 ans ou moins diminue et leur proportion tend à diminuer dans l'ensemble de la population. Selon les perspectives démographiques, la part des jeunes de 15 à 24 ans va poursuivre sa décroissance au cours des prochaines années.

1.0.2 Perspective démographique³ selon l'âge



2. Les données de cette section proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et concernent le Québec.

3. Il s'agit du scénario A de référence, édition de 2014.

1.0.3 Perspective démographique pour le groupe des 24 ans ou moins

Groupe d'âge	2011	2021	2031	2041	2051	2061
15 à 19 ans	7,3%	5,7%	6,4%	6,3%	5,8%	6,0%
20 à 24 ans	7,7%	6,3%	6,6%	6,7%	6,3%	6,2%

2 Population active et emplois durant les mois d'étude⁴ – 2018

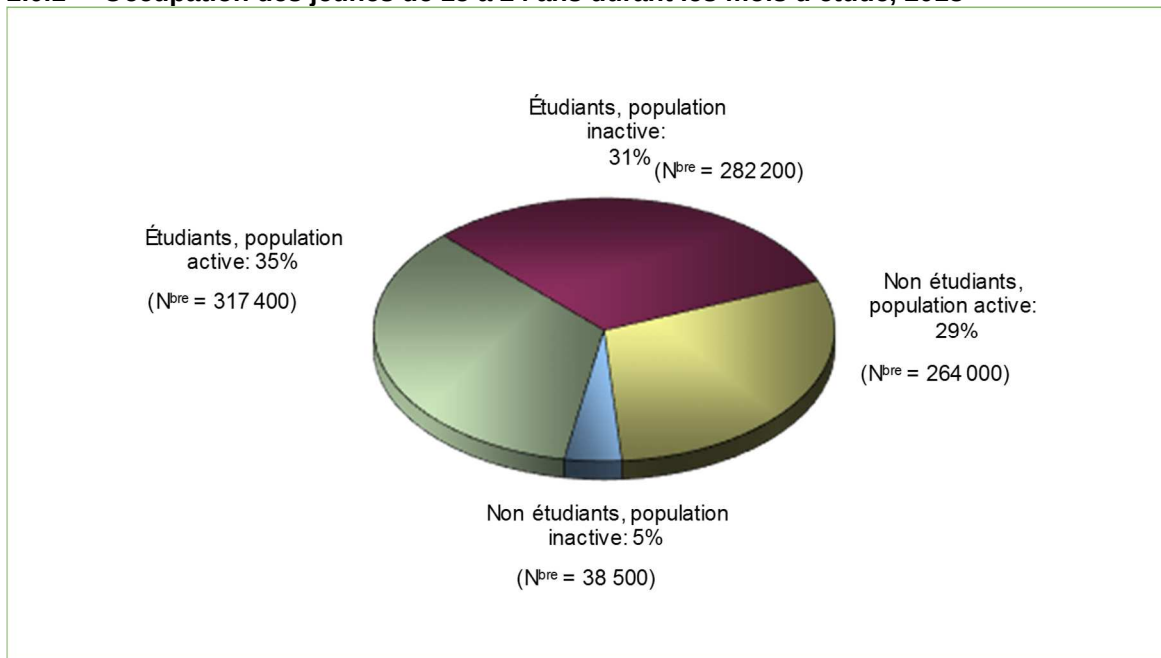
En 2018, plus d'un jeune sur deux de 15 à 19 ans fait partie de la population active durant les mois d'étude.

Durant les mois d'étude⁵, les jeunes de 15 à 24 ans se répartissent presque entièrement parmi les trois groupes suivants :

- plus d'un jeune sur trois est étudiant en plus de faire partie de la population active (35 %) ;
- près d'un jeune sur trois est étudiant seulement (31 %) ;
- plus d'un jeune sur quatre fait partie de la population active sans être étudiant (29 %).

Donc, près des deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont dans la population active durant les mois d'étude (64 %), soit 581 400 jeunes. Ils représentent 13 % de cette population.

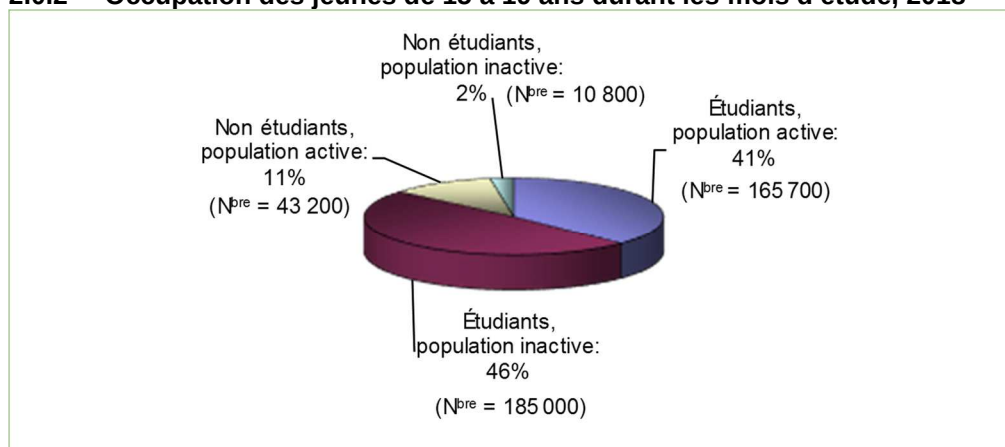
2.0.1 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2018



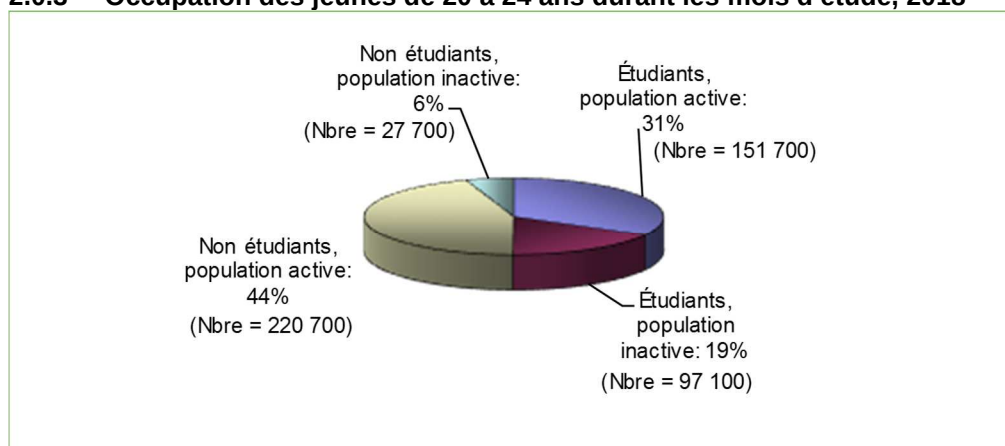
4. Les données de cette section proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.

5. Les estimations présentées pour les mois d'étude sont basées sur une moyenne de huit mois de l'année civile, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre.

2.0.2 Occupation des jeunes de 15 à 19 ans durant les mois d'étude, 2018



2.0.3 Occupation des jeunes de 20 à 24 ans durant les mois d'étude, 2018



2.0.4 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2018

Statut	Groupe d'âge		
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans
	Nbre (x 1 000)	Nbre (x 1 000)	Nbre (x 1 000)
Étudiants, population active	165,7	151,7	317,4
Étudiants, population inactive	185,0	97,1	282,2
Non étudiants, population active	43,2	220,7	264,0
Non étudiants, population inactive	10,8	27,7	38,5
Total	404,8	497,3	902,1

Parmi les jeunes :

- un peu plus de la moitié des 15 à 19 ans (52 %) font partie de la population active et parmi eux, plus des trois quarts sont également aux études ;
- les trois quarts des 20 à 24 ans (75 %) font partie de la population active et près du tiers (31 %) sont également étudiants.

2.0.5 Population active mensuelle par groupe d'âge, 2018

Mois	Groupe d'âge			% jeunes
	15 à 24 ans	25 ans ou plus	Total	
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	
Janvier	582,2	3 864,7	4 446,9	13,1%
Février	583,9	3 876,8	4 460,7	13,1%
Mars	582,2	3 896,9	4 479,1	13,0%
Avril	586,9	3 887,7	4 474,6	13,1%
Mai	627,5	3 915,7	4 543,2	13,8%
Juin	659,8	3 924,7	4 584,5	14,4%
Juillet	696,1	3 870,6	4 566,7	15,2%
Août	661,0	3 912,4	4 573,4	14,5%
Septembre	578,0	3 912,5	4 490,5	12,9%
Octobre	584,0	3 911,5	4 495,5	13,0%
Novembre	577,3	3 922,0	4 499,3	12,8%
Décembre	576,4	3 923,2	4 499,6	12,8%

2.1 Les jeunes et l'emploi

Les jeunes représentent environ 13 % de la population active pendant l'année scolaire.

Ils occupent environ 526 200 emplois, dont un peu moins de la moitié sont à temps plein.

Durant les mois de l'année scolaire de 2018, les jeunes de 15 à 24 ans occupent 526 200 emplois. Il s'agit principalement d'emplois à temps partiel occupés par des étudiants (50 %) ou d'emplois à temps plein occupés par des jeunes qui ne sont pas aux études (37 %).

2.1.1 Situation des jeunes ayant un emploi durant les mois d'étude selon le groupe d'âge, 2018

Situation	Groupe d'âge					
	15 à 19 ans		20 à 24 ans		15 à 24 ans	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Emploi temps plein - Étudiant	3,3	2%	21,6	6%	24,8	5%
Emploi temps plein - Non étudiant	23,3	13%	173,5	50%	196,9	37%
Emploi temps partiel - Étudiant	140,8	78%	122,5	35%	263,3	50%
Emploi temps partiel - Non étudiant	13,4	7%	27,8	8%	41,2	8%
Total	180,8	100%	345,4	100%	526,2	100%

La situation des jeunes de 15 à 19 ans diffère de celle des 20 à 24 ans. Parmi les 15 à 19 ans, moins de 2 emplois sur 10 sont à temps plein, comparativement à plus de 5 emplois sur 10 chez les 20 à 24 ans. Une forte proportion des emplois (8 sur 10) des jeunes de 15 à 19 ans sont des emplois à temps partiel occupés par des étudiants. La différence de proportion des emplois à temps plein versus temps partiel se reflète dans les données relatives aux heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge.

2.1.2 Moyenne des heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge, 2018

Heures habituelles travaillées	Groupe d'âge			Total
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
Hebdomadaires	19,1	29,7	36,0	34,5
Annuelles	997,3	1 548,2	1 876,1	1 800,5

Avec une moyenne hebdomadaire estimée à 19,1 heures, les jeunes de 19 ans ou moins travaillent en moyenne moins d'heures que ceux de 20 à 24 ans, avec 29,7 heures. Quant aux personnes de 25 ans ou plus, elles travaillent en moyenne 36,0 heures par semaine. Par ailleurs, le nombre d'heures travaillées par chacun des groupes est similaire depuis cinq ans.

2.1.3 Situation des jeunes ayant un emploi selon le groupe d'âge, 2018

Caractéristique	Groupe d'âge			
	15 à 24 ans		25 ans ou plus	
	Nbre (x 1000)	%	Nbre (x 1000)	%
Statut permanent	371,8	69%	2 826,7	89%
Emploi syndiqué	121,6	23%	1 298,1	41%
Travailleur autonome	15,1	3%	549,9	15%
Secteur privé	472,6	88%	2 287,8	72%

Parmi les employés en 2018, 69 % des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi permanent, comparativement à 89 % pour les 25 ans ou plus. Ces proportions sont stables depuis les 10 dernières années. Par ailleurs, 23 % des jeunes ont une couverture syndicale, alors que c'est le cas de 41 % des 25 ans ou plus. Depuis l'année 2002, ces proportions sont plutôt stables.

En 2018, 3 % des jeunes sont des travailleurs autonomes, alors qu'on en compte 15 % chez les 25 ans ou plus. Par ailleurs, 88 % des jeunes travaillent dans le secteur privé, comparativement à 72 % pour les 25 ans ou plus.

3 Lésions⁶ selon les secteurs et les professions – 2018

Entre 2009 et 2018, il y a eu une diminution de plus de 9 % des lésions chez les 24 ans ou moins. Cependant, le nombre de lésions est à la hausse depuis 2016.

En 2018, plus d'une lésion sur dix se produit chez les jeunes, soit plus de 11 300 lésions.

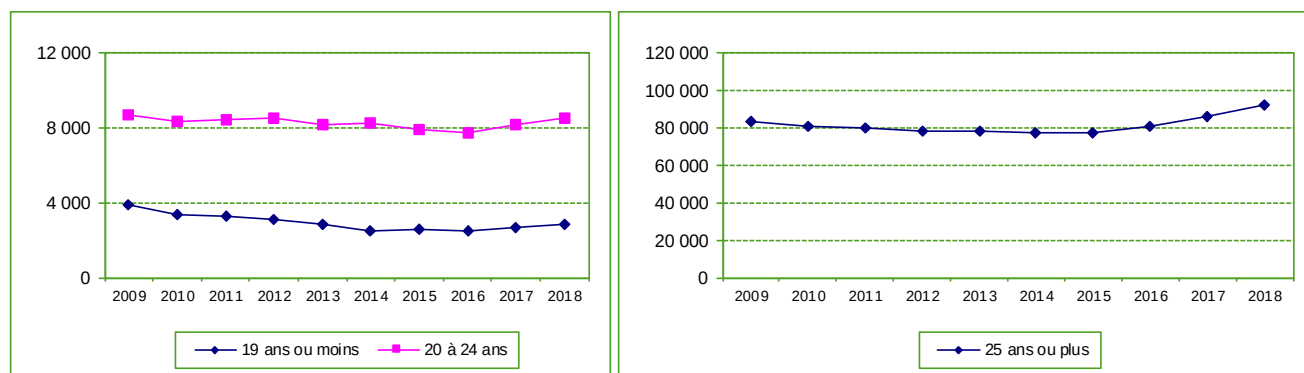
De l'ensemble des lésions de 2018, les jeunes de 24 ans ou moins en subissent plus d'une sur dix, soit plus de 11 300 lésions. Le groupe des 20 à 24 ans a subi les trois quarts de ces lésions.

3.0.1 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2009 – 2018

Groupe d'âge	Année de la lésion									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
19 ans ou moins	3 869	3 352	3 291	3 072	2 846	2 505	2 532	2 518	2 663	2 852
20 à 24 ans	8 616	8 306	8 377	8 507	8 111	8 193	7 888	7 691	8 130	8 471
25 ans ou plus	83 112	80 454	79 362	78 061	77 411	77 348	77 198	80 205	85 342	92 083
Total	95 597	92 112	91 030	89 640	88 368	88 046	87 618	90 414	96 135	103 406
24 ans ou moins	12 485	11 658	11 668	11 579	10 957	10 698	10 420	10 209	10 793	11 323

Entre 2009 et 2018, il y a une diminution du nombre de lésions chez 24 ans ou moins (-9%). Cette diminution est plus importante chez les jeunes de 19 ans ou moins (-26%) que chez les jeunes de 20 à 24 ans (-2%). À l'inverse, le nombre de lésions a augmenté chez les 25 ans ou plus (11%). Ainsi, les lésions chez les 24 ans ou moins représentent 11 % de l'ensemble des lésions en 2018 comparativement à 13 % en 2009.

3.0.2 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2009 – 2018



La même tendance est observée dans plusieurs provinces et territoires du Canada, autant chez les 24 ans ou moins que chez les 25 ans ou plus.

En 2018, la plupart des lésions découlent d'un accident du travail, tant chez les 24 ans ou moins (près de 100 %) que chez les 25 ans ou plus (87 %).

6. Les lésions considérées dans cette section sont des lésions inscrites au cours d'une année et qui étaient acceptées à la dernière journée de février de l'année suivante.

3.0.3 Nombre de lésions selon la catégorie du dossier, le sexe et le groupe d'âge, 2018

Catégorie du dossier et sexe		Groupe d'âge									
		19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		Total		24 ans ou moins	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Accident du travail	Femme	990	35%	3 158	37%	31 147	34%	35 295	34%	4 148	37%
	Homme	1 855	65%	5 279	62%	49 282	54%	56 416	55%	7 134	63%
	Total	2 845	100%	8 437	100%	80 429	87%	91 711	89%	11 282	100%
Maladie professionnelle	Femme	0	0%	15	0%	1 097	1%	1 112	1%	15	0%
	Homme	7	0%	19	0%	10 557	12%	10 583	10%	26	0%
	Total	7	0%	34	0%	11 654	13%	11 695	11%	41	0%
Total	Femme	990	35%	3 173	37%	32 244	35%	36 407	35%	4 163	37%
	Homme	1 862	65%	5 298	63%	59 839	65%	66 999	65%	7 160	63%
	Total	2 852	100%	8 471	100%	92 083	100%	103 406	100%	11 323	100%

3.1 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes

Les emplois occupés par des jeunes se trouvent principalement dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que dans le secteur des soins de santé et assistance sociale.

C'est dans le secteur du commerce que les jeunes sont les plus nombreux à travailler, mais c'est dans la fabrication qu'ils se blessent le plus.

En 2018, les quatre secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où les jeunes sont plus nombreux à travailler regroupent 64 % des emplois. Il s'agit, par ordre d'importance, du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que du secteur des soins de santé et assistance sociale. Dans ces secteurs, les lésions chez les jeunes sont également parmi les plus nombreuses. Ensemble, ces secteurs cumulent 67 % de leurs lésions. Malgré qu'un moins grand nombre de jeunes y occupent un emploi, les secteurs de la fabrication, ainsi que celui des soins de santé et assistance sociale comptent un nombre de lésions supérieur à celui de l'hébergement et des services de restauration, soit respectivement 22 % et 14 % des lésions chez les jeunes.

Les 25 ans ou plus travaillent et se blessent davantage dans les secteurs de la fabrication, des soins de santé et assistance sociale, ainsi que dans celui du commerce. Ces trois secteurs cumulent 42 % de leurs emplois, alors qu'ils regroupent 55 % des lésions.

Le rapport entre les emplois en ETC et les lésions présente quelques différences chez les deux groupes d'âge. Chez les jeunes de 24 ans ou moins, le secteur de la fabrication, ainsi que le secteur de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz sont ceux où ce rapport est le plus élevé, soit 62 lésions par 1 000 emplois (près d'une fois et demie le taux de lésions des 25 ans ou plus dans le même secteur). Les secteurs du transport et entreposage, ainsi que des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien ont aussi des taux importants, avec respectivement 57 et 52 lésions par 1 000 emplois.

Chez les 25 ans ou plus, le taux de lésions le plus important se trouve dans le secteur de la pêche, chasse et piégeage, avec 89 lésions par 1 000 emplois. Les secteurs de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz, de la fabrication, de l'agriculture, ainsi que des soins de santé et assistance sociale suivent avec des taux respectifs de 43, 41, 41 et 40 lésions par 1 000 emplois.

3.1.1 Taux de lésions, répartition des emplois et des lésions par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2018

Secteurs		24 ans ou moins			25 ans ou plus		
		Emplois	Lésions	Taux	Emplois	Lésions	Taux
		(%)	(%)	lésions ¹	(%)	(%)	lésions ¹
Fabrication		11%	22%	62	14%	22%	41
Commerce		26%	20%	23	14%	12%	22
Soins de santé et assistance sociale		10%	14%	42	14%	21%	40
Hébergement et services de restauration		17%	11%	19	4%	4%	25
Construction		6%	8%	44	6%	8%	38
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien		3%	5%	52	4%	5%	32
Transport et entreposage		2%	4%	57	6%	7%	33
Autres services		3%	4%	33	3%	4%	30
Administrations publiques		3%	3%	38	8%	6%	20
Information, culture et loisirs		6%	3%	15	3%	2%	14
Agriculture ²		1%	2%	44	1%	1%	41
Services d'enseignement		2%	2%	20	8%	5%	18
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz ²		1%	1%	62	1%	1%	43
Services professionnels, scientifiques et techniques		4%	1%	6	7%	1%	4
Services immobiliers et services de location à bail ²		1%	1%	25	1%	1%	18
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie ^{2,3}		0%	0%	29	0%	0%	28
Finance et assurances ³		3%	0%	1	5%	0%	2
Services publics ^{2,3}		0%	0%	27	1%	0%	13
Pêche, chasse et piégeage ^{2,3}		0%	0%	47	0%	0%	89
Total partiel	N ^{bre}	365 465	11 091	30	2 980 303	79 184	27
Secteur SCIAN non déterminé	N ^{bre}		232			12 899	
Total	N ^{bre}		11 323			92 083	

1 Le taux de lésions est le nombre de lésions d'un secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 1 000.

2 Pour les secteurs Agriculture, Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie, Pêche, chasse et piégeage, Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz, Services publics, ainsi que Services immobiliers et services de location à bail, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

3 Pour la Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie, il y a 40 lésions chez les jeunes en 2018, soit 0,3 % du total. Pour la Finance et assurances, il y a 12 lésions chez les jeunes en 2018, soit 0,1 % du total.

Pour les services publics, il y a 9 lésions chez les jeunes en 2018, soit 0,08 % du total.

Pour la Pêche, chasse et piégeage, il y a 5 lésions chez les jeunes en 2018, soit 0,05 % du total.

Note :

- les cases avec un encadré gras représentent les secteurs SCIAN où le pourcentage de lésions est plus élevé que le % d'emplois;
- les cases en bleu foncé représentent les % d'emplois les plus élevés;
- les cases en bleu pâle représentent les % de lésions les plus élevés;
- les cases en violet représentent les taux de lésions les plus élevés.

3.1.2 Nombre et pourcentage de lésions pour la «Fabrication» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2018

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	%	
3116 - Fabrication de produits de viande		13%
3219 - Fabrication d'autres produits du bois		8%
3119 - Fabrication d'autres aliments		7%
3261 - Fabrication de produits en plastique		7%
3323 - Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques		6%
3211 - Scieries et préservation du bois		5%
3371 - Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine		4%
3115 - Fabrication de produits laitiers		4%
Autres SCIAN du secteur de la Fabrication		47%
Total		100%
Total	N^{bre}	2 412
	%	100%

3.1.3 Nombre et pourcentage de lésions pour le «Commerce» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2018

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
4451 - Épicerie		25%
4529 - Magasins d'autres fournitures de tout genre		14%
4441 - Marchands de matériaux et fournitures de construction		10%
4131 - Grossistes-distributeurs de produits alimentaires		10%
4189 - Grossistes-distributeurs d'autres produits divers		6%
4413 - Magasins de pièces, de pneus et d'appareils pour véhicules automobiles		6%
4452 - Magasins d'alimentation spécialisés		5%
4481 - Magasins de vêtements		4%
Autres SCIAN du secteur du Commerce		22%
Total	N^{bre}	2 187
	%	100%

3.1.4 Nombre et pourcentage de lésions pour les «Soins de santé et assistance sociale» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2018

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
6221 - Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux	32%	
6231 - Établissements de soins infirmiers	21%	
6233 - Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	12%	
6232 - Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie	7%	
6214 - Centres de soins ambulatoires	6%	
Autres SCIAN du secteur des soins de santé et d'assistance sociale	23%	
Total	N ^{bre}	1 501
	%	100%

3.1.5 Nombre et pourcentage de lésions pour l'«Hébergement et services de restauration» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2018

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
7222 - Établissements de restauration à service restreint	50%	
7221 - Restaurants à service complet	32%	
7211 - Hébergement des voyageurs	10%	
Autres SCIAN du secteur de l'Hébergement et des services de restauration	8%	
Total	N ^{bre}	1 166
	%	100%

3.2 Lésions selon la profession chez les jeunes

Les jeunes travailleurs spécialisés dans les services et les manutentionnaires sont ceux qui se blessent le plus.

En 2018, les jeunes de 24 ans ou moins qui sont victimes de lésions ont des occupations variées. Les professions les plus fréquentes sont celles des travailleurs spécialisés dans les services, avec 16 % des lésions suivis des manutentionnaires et des travailleurs assimilés (travailleurs dont la profession est semblable ou apparentée à celle de manutentionnaire) avec 15 % des lésions.

Chez les 19 ans ou moins, ce sont les travailleurs spécialisés dans la vente qui occupent le troisième rang. Chez les 20 à 24 ans, ce sont plutôt le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent ce rang. Chez les 25 ans ou plus, ce sont le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés, ainsi que les travailleurs spécialisés dans les services qui tiennent le premier et deuxième rang avec chacun 14 % des lésions, suivis des manutentionnaires et des travailleurs assimilés (11 %).

3.2.1 Nombre de lésions¹ selon la profession et le groupe d'âge, 2018

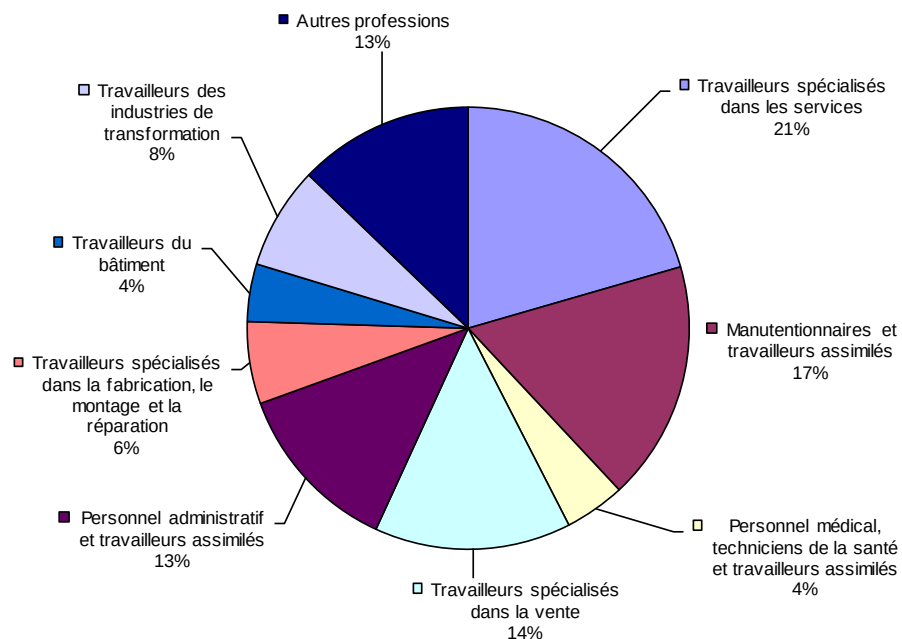
Profession	Groupe d'âge							
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		24 ans ou moins	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Travailleurs spécialisés dans les services ³	473	21%	1 045	15%	10 164	14%	1 518	16%
Manutentionnaires et TA ²	403	17%	948	14%	8 478	11%	1 351	15%
Personnel médical, techniciens de la santé et TA ²	102	4%	946	14%	10 325	14%	1 048	11%
Travailleurs spécialisés dans la vente	331	14%	619	9%	4 641	6%	950	10%
Personnel administratif et TA ²	291	13%	560	8%	4 782	6%	851	9%
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	138	6%	625	9%	6 999	9%	763	8%
Travailleurs du bâtiment	97	4%	607	9%	7 027	10%	704	8%
Travailleurs des industries de transformation	173	8%	414	6%	3 264	4%	587	6%
Autres professions	295	13%	1 226	18%	18 256	25%	1 521	16%
Total partiel	2 303	100%	6 990	100%	73 936	100%	9 293	100%
Profession non codée	549		1 481		18 147		2 030	
Total	2 852		8 471		92 083		11 323	

1. Les lésions considérées pour le calcul des % sont celles dont la profession est connue.

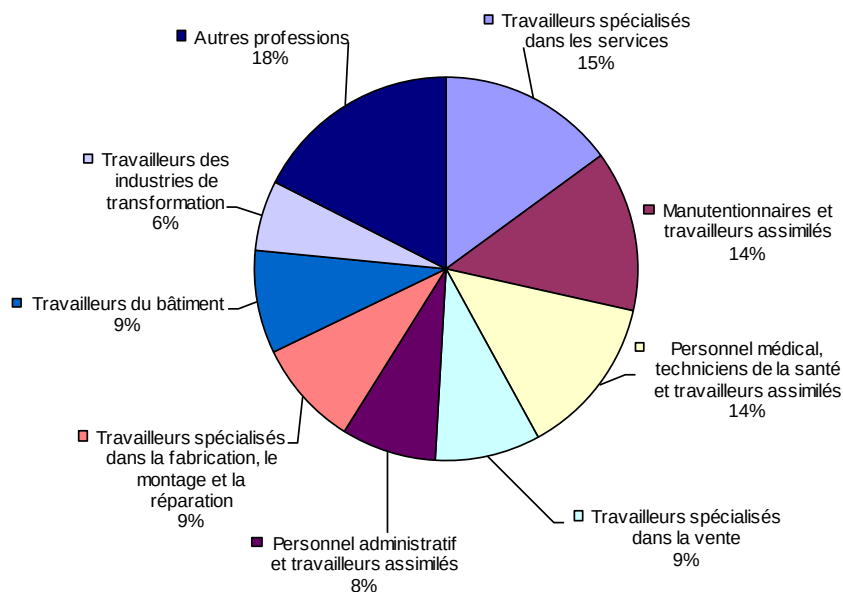
2. Travailleurs assimilés.

3. Inclut serveurs, chefs et cuisiniers, concierges, policiers, pompiers, coiffeurs, etc.

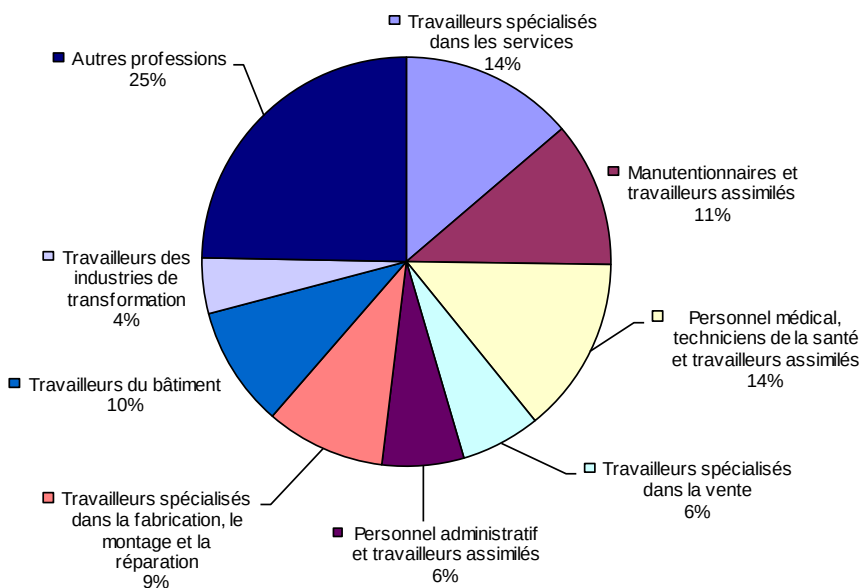
3.2.2 Répartition des lésions selon la profession pour les 19 ans ou moins, 2018



3.2.3 Répartition des lésions selon la profession pour les 20 à 24 ans, 2018



3.2.4 Répartition des lésions selon la profession pour les 25 ans ou plus, 2018



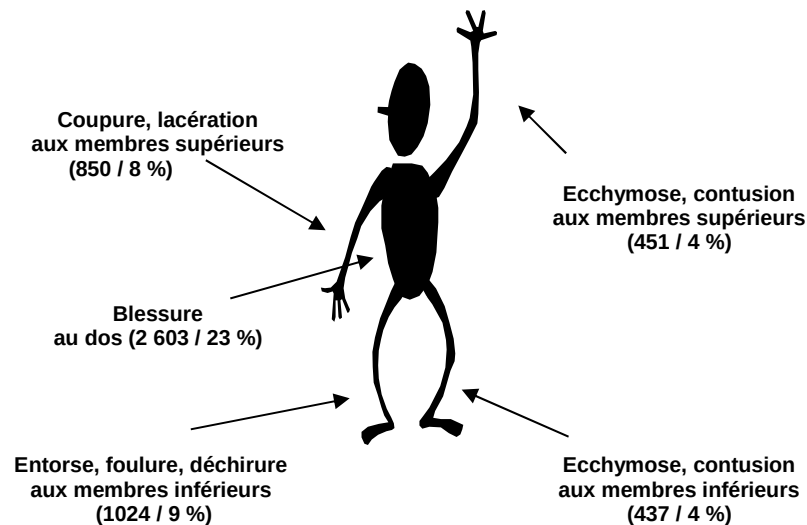
4 Caractéristiques des lésions – 2018

Chez les jeunes :

- les blessures au dos⁷ représentent près du quart des lésions;
- près de quatre lésions sur 10 sont causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement ;
- près du tiers des lésions sont causées par des réactions du corps et par des efforts;
- les amputations entraînent la plus longue durée d'indemnisation, soit 102 jours en moyenne.

Les jeunes travailleurs se blessent le plus souvent au dos, ce qui représente 23 % de leurs lésions. Les deux blessures qui suivent, en importance, sont une entorse, une foulure ou une déchirure aux membres inférieurs, et une coupure ou une lacération aux membres supérieurs avec respectivement 9 % et 8 % des lésions.

4.0.1 Nature et siège des lésions selon la fréquence chez les travailleurs de 24 ans ou moins, 2018



Les mêmes types de lésions touchent les travailleurs de 19 ans ou moins ainsi que les 20 à 24 ans. En général, dans ces deux groupes d'âge, ces types de lésions occupent le même rang, sauf les coupures ou lacérations aux membres supérieurs qui prennent la deuxième place chez les 19 ans ou moins, mais la troisième chez les 20 à 24 ans. Il en est de même pour les entorses, foulures ou déchirures aux membres inférieurs, qui se classent au troisième rang chez les 19 ans ou moins, mais en deuxième chez les 20 à 24 ans.

Dans leur ensemble, les troubles musculo-squelettiques⁸ cumulent 2 908 lésions (26 %) chez les 24 ans ou moins et 25 317 lésions (30 %) chez les 25 ans ou plus.

7. Les lésions considérées ici sont les affections vertébrales telles que : entorse, hernie discale, fracture, ligamentite, lombalgie, ... Elles excluent les blessures superficielles telles que les plaies et les brûlures.

8. Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

Les 41 maladies professionnelles représentent moins de 1 % des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins en 2018 (voir tableau 3.0.3). Cependant, elles représentent 13 % des lésions chez les travailleurs de 25 ans ou plus. Les hommes subissent 63 % des maladies chez les jeunes travailleurs. Les troubles musculo-squelettiques ont engendré 59 % des maladies professionnelles chez les 24 ans ou moins, alors que chez les 25 ans ou plus, ce sont les surdités, pertes ou déficiences auditives qui sont les plus importantes avec 70 % des maladies.

En moyenne, les jeunes travailleurs reçoivent des indemnités pendant 33 jours pour une lésion dont le dossier a été ouvert en 2018 et accepté, soit un nombre inférieur à la moyenne de jours indemnisés pour les travailleurs de 25 ans ou plus, qui est de 45 jours. Cette moyenne est de 28 jours pour les travailleurs de 19 ans ou moins et de 34 jours pour les travailleurs âgés de 20 à 24 ans au moment de la lésion.

4.0.2 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le type de lésion et le groupe d'âge, 2018

Type de lésion	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	Nbre lésions	Nbre moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	Nbre lésions	Nbre moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	Nbre lésions	Nbre moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	Nbre lésions	Nbre moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Blessure au dos	564	36	3 253	2 039	37	4 001	21 958	52	6 437	2 603	37	3 839
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	221	26	2 128	803	36	3 597	7 314	50	6 246	1 024	33	3 280
Coupure, lacération aux membres supérieurs	272	22	1 983	578	21	2 151	2 983	27	3 285	850	22	2 097
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	127	16	1 478	324	19	1 800	2 289	28	3 408	451	18	1 709
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	125	17	1 356	312	22	2 215	2 238	34	3 845	437	21	1 969
Ensemble des lésions	2 852	28	2 581	8 471	34	3 682	92 083	45	6 464	11 323	33	3 404

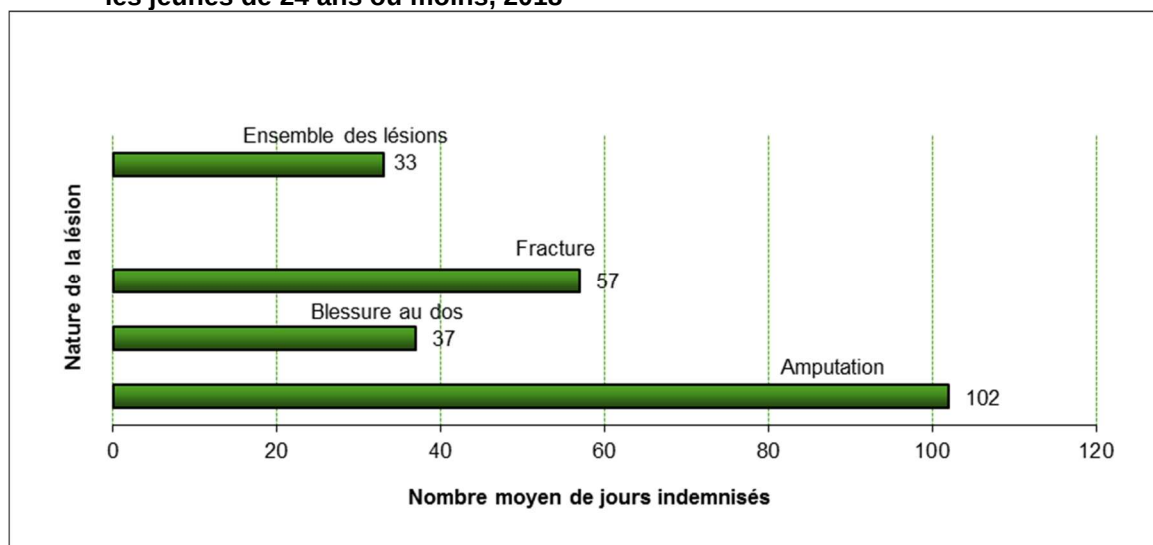
Le nombre moyen de jours indemnisés est de 33 pour les travailleurs âgés de 24 ans ou moins. Parmi les lésions les plus fréquentes, les blessures au dos, ainsi que les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs surpassent ou égalent cette moyenne, avec respectivement 37 et 33 jours indemnisés. Les trois autres types de lésions parmi les plus fréquentes ont des moyennes inférieures.

Le classement de ces types de lésions selon les débours est le même que celui de la moyenne des jours indemnisés. Le montant moyen des débours de 3 839 \$ pour les blessures au dos est supérieur à la moyenne de 3 404 \$ par lésion pour l'ensemble des travailleurs de 24 ans ou moins. Le montant moyen des débours pour les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs est inférieur à la moyenne avec 3 280 \$ par lésion pour les travailleurs de 24 ans ou moins. Les trois autres types de lésions ont aussi des moyennes de débours moindres que la moyenne de l'ensemble.

4.0.3 Répartition des lésions dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon la nature de la lésion et le sexe chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2018

Nature de la lésion	Sexe et groupe d'âge								
	Homme 24 ans ou moins			Femme 24 ans ou moins			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Amputation	42	96	16 440	11	125	11 907	53	102	15 499
Blessure au dos	1 528	35	3 702	1 075	40	4 034	2 603	37	3 839
Fracture	510	56	6 131	125	58	4 662	635	57	5 842
Ensemble des lésions	7 160	31	3 420	4 163	35	3 379	11 323	33	3 404

4.0.4 Gravité relative en nombre moyen de jours indemnités selon la nature de la lésion chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2018



En 2018, les 53 lésions ayant des amputations comme conséquence sont celles dont la moyenne de jours indemnités est la plus élevée, soit 102 jours, suivies des fractures, avec 57 jours. Les blessures au dos se classent en troisième place, avec une moyenne de 37 jours indemnités. Ces trois types de lésions les plus graves rassemblent 29 % de l'ensemble des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins; les jeunes hommes en sont victimes dans une proportion de plus de 6 lésions sur 10.

4.0.5 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le genre d'accident ou d'exposition et le groupe d'âge, 2018

Genre d'accident ou d'exposition	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	Nbre lésions	Nbre moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	Nbre lésions	Nbre moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	Nbre lésions	Nbre moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	Nbre lésions	Nbre moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Contacts avec des objets ou de l'équipement	1 169	25	2 422	2 863	28	3 025	19 025	38	4 769	4 032	27	2 850
Réaction du corps et efforts	808	33	2 943	2 908	38	4 044	32 541	54	6 632	3 716	37	3 805
Chutes	322	33	2 841	1 031	47	4 728	14 860	66	8 219	1 353	44	4 279
Exposition à des substances ou des environnements nocifs	242	15	1 258	533	17	2 904	12 106	9	6 416	775	16	2 390
Voies de fait et actes violents	60	43	2 620	321	47	4 523	2 861	75	8 353	381	46	4 223
Ensemble des lésions	2 852	28	2 581	8 471	34	3 682	92 083	45	6 464	11 323	33	3 404

Les travailleurs de 24 ans ou moins sont blessés dans une proportion de 36 % (4 032 lésions) par des contacts avec des objets ou de l'équipement. Les lésions causées par une réaction du corps et par des efforts représentent 33 % des lésions (3 716) des jeunes travailleurs. Les trois autres genres d'accident ou d'exposition les plus importants, présentés dans le tableau, comptent respectivement pour 12 %, 7 % et 3 % des lésions chez les travailleurs âgés de 24 ans ou moins.

Parmi les lésions les plus fréquentes, trois types d'accidents entraînent une moyenne de jours indemnisés plus élevée que celle de 33 jours pour l'ensemble des lésions. Ce sont les voies de fait et actes violents, avec une moyenne de 46 jours indemnisés, les chutes, avec 44 jours et les réactions du corps et les efforts, avec 37 jours.

Le classement des lésions en fonction du montant de débours moyen est différent de la moyenne de jours indemnisés: les chutes dominant, avec des débours moyens de 4 279 \$. Les voies de fait et actes violents se classent en deuxième position, avec 4 223 \$ et les réactions du corps et les efforts suivent, avec 3 805 \$.

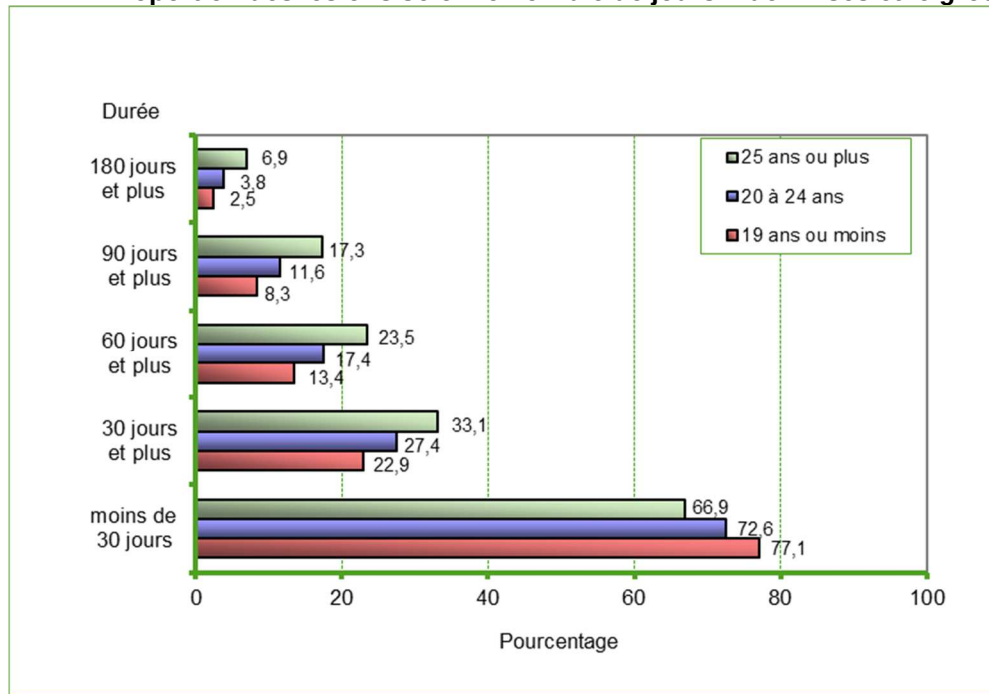
4.1 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente

Chez les jeunes travailleurs, les lésions indemnisées qui atteignent un minimum de 30 jours d'indemnisation sont proportionnellement moins nombreuses que chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

Pour la période des années 2010 à 2016, 7 % des lésions des jeunes travailleurs entraînent une atteinte permanente.

Le graphique ci-dessous montre que les jeunes travailleurs ont une plus faible proportion de lésions indemnisées 30 jours et plus que les travailleurs de 25 ans ou plus. Aussi, le rapport des proportions des deux groupes, soit les 24 ans ou moins comparés aux 25 ans ou plus, diminue au fur et à mesure que le nombre de jours indemnisés augmente.

4.1.1 Proportion des lésions selon le nombre de jours indemnisés et le groupe d'âge, 2018



Il y a 6 % des lésions de 2018 des 24 ans ou moins pour lesquelles la CNESST verse toujours des indemnités de remplacement du revenu (IRR) à la date de maturité des données, soit au 28 février 2019, alors qu'il y en a 11 % chez les 25 ans ou plus. Chez les plus jeunes, soit les 19 ans ou moins, c'est 5 % des lésions de 2018 qui reçoivent toujours de l'IRR alors que pour les 20 à 24 ans, la part est de 6 %.

Pour la période des années 2010 à 2016 (lecture de chacune des années au 28 février 2019), le nombre de dossiers des jeunes travailleurs pour lesquels une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) a été reconnue s'est élevé en moyenne à un peu moins de 800 annuellement, soit 6,9 % des dossiers des jeunes travailleurs. Cette proportion est deux fois et demie moindre que la part de 17,8 % chez les 25 ans ou plus. Le taux d'APIPP pour cette même période est en moyenne de 7,7 % chez les travailleurs de 24 ans ou moins, en comparaison avec 9,5 % chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. Les jeunes hommes représentent 79 % des dossiers d'APIPP reconnue chez les jeunes.

4.1.2 Nombre de dossiers avec APIPP selon l'année de la lésion et le groupe d'âge, 2010 – 2016

Année de la lésion	Groupe d'âge				Total	
	24 ans ou moins		25 ans ou plus			
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
2016	688	6,7	15 481	19,3	16 169	17,9
2015	758	7,3	14 304	18,5	15 062	17,2
2014	725	6,8	14 335	18,5	15 060	17,1
2013	760	6,9	14 062	18,2	14 822	16,8
2012	816	7,0	13 247	17,0	14 063	15,7
2011	810	6,9	13 324	16,8	14 134	15,5
2010	764	6,6	13 152	16,3	13 916	15,1
2010-2016	5 321	6,9	97 905	17,8	103 226	16,5

4.2 Mois de survenance des lésions

Les jeunes se blessent plus fréquemment en juillet et en août.

Les jeunes travaillent tout au long de l'année, mais en plus forte proportion l'été, alors que les emplois qu'ils occupent passent de 526 200 en moyenne pendant l'année scolaire à 631 400 en juillet.

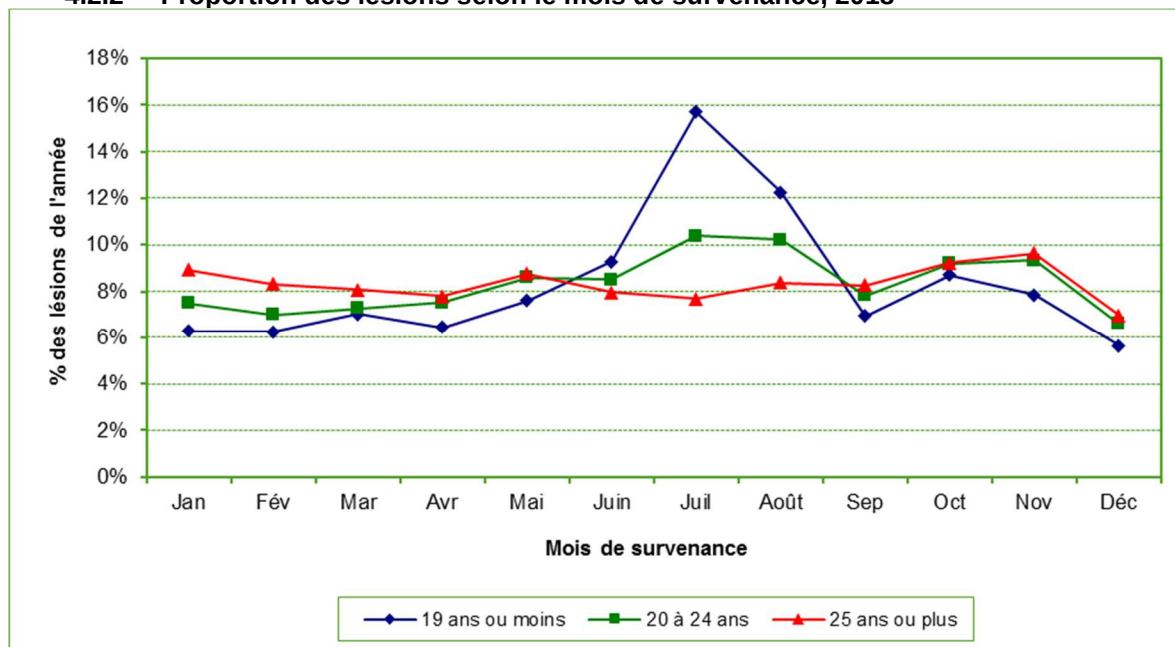
Au total pour l'année 2018, il y a près de 3 fois moins de lésions chez les jeunes de 19 ans ou moins que chez ceux de 20 à 24 ans, soit 2 852 lésions, en comparaison avec 8 471. Chez les jeunes de 19 ans ou moins, c'est au mois de juillet que le nombre de lésions est le plus élevé, avec 448. Chez les 20 à 24 ans, c'est également au mois de juillet (880) que le nombre de lésions est le plus élevé, suivi du mois d'août (867).

4.2.1 Nombre de lésions par mois de survenance selon le groupe d'âge, 2018

Groupe d'âge	Mois de survenance de la lésion												Total
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	
19 ans ou moins	179	178	200	184	217	265	448	350	198	248	224	161	2 852
20 à 24 ans	634	593	615	638	729	722	880	867	662	780	792	559	8 471
25 ans ou plus	8 229	7 663	7 435	7 187	8 068	7 321	7 066	7 702	7 618	8 495	8 881	6 418	92 083
Total	9 042	8 434	8 250	8 009	9 014	8 308	8 394	8 919	8 478	9 523	9 897	7 138	103 406
24 ans ou moins	813	771	815	822	946	987	1 328	1 217	860	1 028	1 016	720	11 323

La répartition des lésions selon le mois de survenance illustre le fait que les 19 ans ou moins subissent une plus grande proportion de leurs blessures au cours des mois de juillet et d'août, alors que c'est le cas aussi chez les 20 à 24 ans, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, cette période correspond à de plus faibles proportions de lésions chez les 25 ans ou plus.

4.2.2 Proportion des lésions selon le mois de survenance, 2018



Les différences observées dans la répartition des lésions par mois selon les groupes d'âge sont tributaires de la fluctuation des emplois occupés au cours de l'année. Au plus fort de 2018, en juillet, près de 631 400 emplois⁹ sont occupés par des jeunes de 24 ans ou moins, dont près des deux tiers (plus de 404 800) sont à temps plein. Au cours des mois d'étude, soit de janvier à avril et de septembre à décembre, il y a en moyenne plus de 526 200 emplois occupés par des jeunes et moins de la moitié de ces emplois sont à temps plein (42 %).

4.2.3 Catégorie d'emploi par mois et groupe d'âge, 2018

Mois	Emploi temps plein			% jeunes	Emploi temps partiel			% jeunes
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)		N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	
Janvier	23,3	196,2	3 159,5	6,5%	154,2	148,8	499,7	37,7%
Février	20,3	175,8	3 169,2	5,8%	157,1	170,4	487,2	40,2%
Mars	27,2	192,1	3 172,0	6,5%	148,3	151,9	510,1	37,0%
Avril	27,9	206,7	3 172,7	6,9%	149,7	139,1	516,9	35,8%
Mai	26,1	225,7	3 232,8	7,2%	163,4	144,4	516,2	37,4%
Juin	51,4	262,8	3 242,8	8,8%	153,4	125,8	518,7	35,0%
Juillet	111,9	292,9	3 231,0	11,1%	126,2	100,4	458,4	33,1%
Août	100,4	288,1	3 238,2	10,7%	118,0	101,3	448,8	32,8%
Septembre	24,2	205,0	3 228,0	6,6%	152,1	148,9	513,3	37,0%
Octobre	30,1	200,6	3 226,4	6,7%	150,6	154,7	514,6	37,2%
Novembre	30,0	195,6	3 223,0	6,5%	156,5	145,8	527,1	36,4%
Décembre	30,0	188,6	3 219,8	6,4%	164,9	142,8	518,6	37,2%

L'examen des lésions de 90 jours et plus d'indemnisation pour les années 2015 à 2017 démontre que les lésions plus lourdes surviennent à toutes les périodes de l'année, et ce, pour tous les groupes d'âge. Cependant, leur fréquence est un peu plus élevée au cours des mois d'automne (septembre à décembre), ainsi qu'au cours des mois d'été (juin à août) chez les jeunes et au cours des mois d'automne chez les 25 ans ou plus.

4.2.4 Moyenne mensuelle du nombre de lésions de 90 jours et plus d'indemnisation par période de l'année selon le groupe d'âge, 2015 – 2017

Groupe d'âge	Période		
	Janvier à mai	Juin à août	Septembre à décembre
19 ans ou moins	45	84	61
20 à 24 ans	201	298	260
25 ans ou plus	3 529	3 527	3 946
Total	3 775	3 909	4 267
24 ans ou moins	246	381	321

9. Les informations sur les emplois proviennent de la publication mensuelle *L'emploi au Québec*, produite par Emploi-Québec.

5 Décès – 2018

Au cours des dix dernières années, en moyenne, plus de 5 jeunes décèdent chaque année en raison du travail.

Au cours des dix dernières années, la proportion de décès chez les jeunes de 24 ans ou moins représente de 0 % à 12 % de l'ensemble des décès par accident. Dans ce groupe d'âge, tous les décès de la période sont causés par des accidents du travail.

5.0.1 Nombre de décès selon la catégorie du dossier et l'âge au décès, 2009 – 2018

Catégorie du dossier et âge au décès		Année de la lésion									
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Accident du travail	19 ans ou moins	1	1	1	1	2	3	0	1	0	1
	20 à 24 ans	3	3	7	6	4	3	0	5	4	6
	25 ans ou plus	58	90	60	68	57	51	69	74	58	55
	Total	62	94	68	75	63	57	69	80	62	62
Maladie professionnelle	19 ans ou moins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 ans ou plus	123	119	136	136	121	107	127	137	168	164
	Total	123	119	136	136	121	107	127	137	168	164
Total	19 ans ou moins	1	1	1	1	2	3	0	1	0	1
	20 à 24 ans	3	3	7	6	4	3	0	5	4	6
	25 ans ou plus	181	209	196	204	178	158	196	211	226	219
	Total	185	213	204	211	184	164	196	217	230	226

Le nombre de décès par accident du travail est variable entre 2009 et 2018, mais il atteint son plus bas niveau, considérant l'ensemble des travailleurs, en 2014. L'augmentation des décès par accident en 2010 par rapport à 2009 s'explique par la hausse des accidents de transport (+24), notamment le transport aérien (14 décès en 2010), et par les décès liés au tremblement de terre en Haïti (6 décès).

En 2018, 62 décès par accident du travail ont été acceptés pour l'ensemble des travailleurs accidentés, soit le même nombre qu'en 2017 où l'on notait une diminution de 18 décès par rapport à l'année 2016, soit une variation de 23 %. Parmi les décès de 2018, 7 des victimes étaient âgées de 24 ans ou moins. Un de ces travailleurs était âgé de moins de 20 ans, les six autres avaient de 20 à 24 ans au moment de leur décès. Une des victimes était une femme et les six autres étaient des hommes. Ces sept décès cumulent 11 % des décès par accident pour l'année 2018, alors que les 24 ans ou moins représentaient 11 % des heures travaillées de l'année¹⁰.

10. Source des données de l'emploi : Institut de la statistique du Québec.

5.1 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes

En 2018, les décès reconnus chez les jeunes travailleurs se répartissent parmi cinq secteurs SCIAN, l'agriculture (2), l'hébergement et services de restauration (2), la construction (1), le commerce (1) et les autres services (1).

Chez les 25 ans ou plus, ce sont les secteurs des administrations publiques (25) et de la fabrication (24) qui ont le plus de décès; ils représentent 20 % et 19 % des décès dont le SCIAN est connu. Les secteurs de la construction et du transport et entreposage arrivent au troisième et quatrième rang quant au nombre de décès en 2018 avec respectivement 17 % et 12 % des décès.

Chez les jeunes, le nombre de décès comparé au nombre d'emplois est élevé dans le secteur de l'agriculture, des autres services, ainsi que de la construction. Chez les 25 ans ou plus, c'est le secteur de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz qui arrive au premier rang, suivi de l'agriculture et de la construction.

5.1.1 Taux de décès, répartition des emplois et des décès par secteur SCIAN selon l'âge au décès, 2018

Secteurs	24 ans ou moins					25 ans ou plus				
	Emplois		Décès		Taux décès ¹	Emplois		Décès		Taux décès ¹
	Nbre	%	Nbre	%		Nbre	%	Nbre	%	
Agriculture ²	4 149	1%	2	29%	48	20 475	1%	4	3%	20
Hébergement et services de restauration	62 333	17%	2	29%	3	120 927	4%	0	0%	0
Construction	21 330	6%	1	14%	5	171 412	6%	22	17%	13
Commerce	96 588	26%	1	14%	1	424 240	14%	7	6%	2
Autres services	12 433	3%	1	14%	8	96 835	3%	2	2%	2
Administrations publiques	9 793	3%	0	0%	0	227 866	8%	25	20%	11
Fabrication	39 156	11%	0	0%	0	421 311	14%	24	19%	6
Transport et entreposage	8 073	2%	0	0%	0	166 586	6%	15	12%	9
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz ²	1 941	1%	0	0%	0	21 130	1%	11	9%	52
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	11 569	3%	0	0%	0	119 076	4%	5	4%	4
Soins de santé et assistance sociale	35 680	10%	0	0%	0	418 382	14%	4	3%	1
Autres secteurs	62 419	17%	0	0%	0	772 062	26%	8	6%	1
Total partiel	365 465	100%	7	100%	2	2 980 303	100%	127	100%	4
Secteur SCIAN non déterminé								92		
Total			7					219		

1Le taux de décès est le nombre de décès dans le secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 100 000.

2 Pour les secteurs Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz et Agriculture, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

5.2 Circonstances des décès

En 2018, les décès par accident chez les jeunes de 24 ans ou moins découlent principalement de contacts avec des objets ou de l'équipement (4).

En 2018, les genres d'accident ou d'exposition causant des décès par accident chez les jeunes sont les contacts avec des objets ou de l'équipement (4), l'exposition à des substances ou à des environnements nocifs (1), les accidents de transport (1) et les voies de fait et actes violents (1).

5.2.1 Causes et circonstances des décès par accident chez les jeunes¹, 2018

Genre d'accident	N ^{bre}	Détails des circonstances de la lésion ayant mené au décès
Contacts avec objet ou équipement	3	Coincé par de l'équipement ou de la machinerie en marche
	1	Coincé, écrasé par de l'équipement ou des objets, nca
Exposition à des substances ou à des environnements nocifs	1	Inhalation dans un espace fermé, restreint ou confiné
Accidents de transport	1	Collision :véhicules directions opposées
Voies de fait et actes violents	1	Coups de couteau
Total	7	

1. Il s'agit des travailleurs ayant 24 ans ou moins lors du décès.

Les professions exercées par ces travailleurs au moment de leur accident sont :

- travailleurs spécialisés dans les aliments et boissons (2);
- ouvriers agricoles, en général (1);
- ouvriers d'exploitations laitières (1);
- mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles (1);
- charpentiers en charpentes de bois et travailleurs assimilés (1);
- camionneurs (1).

-

Parmi ces sept décès, le nombre d'années d'expérience est de moins d'un an pour deux d'entre eux et est inconnu pour les cinq autres.



POUR NOUS JOINDRE

 1844 838-0808

 cnesst.gouv.qc.ca